



## Litige chemin d'accès entre voisins

Par **pat63**, le 15/11/2016 à 01:21

Bonjour,

Entre notre maison et celle de notre voisin, il y a un chemin qui dessert pour lui comme pour nous accès aux jardins ainsi qu'aux garages. Hors ce voisin a décidé de fermer ce chemin dans sa longueur par un grillage, le problème est que cet accès lui appartient au 2/3 ce qui réduit considérablement le passage de nos voitures et interdisant l'entrée à tous véhicules plus volumineux. Ma question est toute simple en a-t-il le droit ?

Merci.

Par **youris**, le 15/11/2016 à 14:37

bonjour,

ce chemin est-il en indivision et que votre voisin possède les 2/3 des parts dans cette indivision ou êtes-vous chacun propriétaire d'une partie du chemin clairement identifié sur place ?

Salutations

Par **pat63**, le 15/11/2016 à 18:15

Tout d'abord merci d'avoir pris le temps de me lire et surtout de me répondre. Nous sommes tous les deux propriétaires d'une partie du chemin 2/3 pour lui, le reste pour nous, je dis bien le "reste" car nous n'avons plus que 2m45 de large pour accéder à notre garage, ce qui a pour conséquence interdiction d'accès aux véhicules plus volumineux du genre fourgonnette, camion de livraison etc.... heureusement que je ne possède pas un camping-car je ne pourrais plus le faire passer !!!!Tapez votre texte ici pour répondre ...

Par **youris**, le 15/11/2016 à 19:40

donc le chemin n'est pas indivision mais l'assiette du chemin appartient pour les 2/3 à votre voisin sans doute devant chez lui et pour un tiers à vous, la propriété de chacun étant clairement délimité au sol.

Par **youris**, le **15/11/2016** à **19:51**

donc le chemin n'est pas indivision mais l'assiette du chemin appartient pour les 2/3 à votre voisin sans doute devant chez lui et pour un tiers à vous, la propriété de chacun étant clairement délimité au sol.

Par **pat63**, le **17/11/2016** à **08:04**

oui c'est tout a fait ça ! mais a t-il le droit d'empêcher le libre accès a des véhicules plus gros qu'une voiture ( même un4x4 ne passe pas!)